

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2019**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal :	15	Date de convocation :	21/05/2019
en exercice :	14	Date d'affichage :	03/06/2019
qui ont pris part au vote :	11		

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS, Myriam GILLIOT, Pascale Vasseur, Mrs, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Rachid DAHCHOUR et Frédéric ACX.

- Absente : Mme Carole PODSADNI ,Mrs Dominique OUACHEE et Patrice OUACHEE

M. Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

**DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET COMMUNE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

Section d'investissement– Recettes Chapitre 20 : Article 2031 – Frais d'étude : **+ 10 000.€**

Section d'investissement – Dépenses Chapitre 21 : **-10 000 €**

Section de fonctionnement : Chapitre 022 – Dépenses imprévus : **+ 3 020 €**

Section d'investissement : Chapitre 023 – virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) : **- 3 020 €**

**DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET EAU**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget du service eau de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

Section d'investissement – Dépenses Chapitre 041 Opérations patrimoniales : **- 100 000.€**

Section d'investissement – Dépenses Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **+ 100 000 €**

Section de Fonctionnement – Dépenses Article 002 : **+ 7 748 €**

Section de Fonctionnement – Dépenses Article 678 : **- 1464 €**

Section de fonctionnement - Recettes Article 002 : **- 10 224 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les modifications budgétaires selon la décision modificative ci-dessus.

**CORRECTION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE TAUX DES TAXES 2019**

Lors de la rédaction de la délibération concernant la fixation du taux des taxes, une erreur s'est produite car désormais la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis vote la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et cela ne fait plus partie de la compétence de la commune. Par contre, les autres taxes sont toujours votées par la commune.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 donc de prévoir un coefficient de variation de 1,000000 ; ainsi les taux votés sont :

- Taxe d'habitation (TH) : .....15,67 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) .....26,40 %
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) .....38,41 %

### **AMENAGEMENT DES JEUX EXTERIEURS**

La commune de Moyvillers souhaiterait installer une aire de jeux correspondant à tous les âges afin de créer une convivialité ainsi qu'un lien social entre tous les habitants de la commune. Ces installations peuvent être subventionnées à hauteur de 80 % grâce aux fonds LEADER. Cependant, plusieurs devis sont attendus afin de finaliser le projet.

### **CREATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LA SENTE SAINT MARTIN**

Le PUP permet de faire financer par des personnes privées des équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de construction ponctuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe pour la mise en place d'un PUP pour la Sente Saint Martin. La décision sera prise après évaluation de la participation à mettre à la charge des propriétaires des terrains concernés.

### **CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT ADMINISTRATIF**

Il est créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet (32/35heures) pour assurer les missions du secrétariat de mairie. Ce poste sera effectif à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Informations diverses :**

- Une enquête publique va avoir lieu du 24 juin au 09 juillet inclus afin de finaliser la réorganisation de voirie communale de Moyvillers, toutes les précisions nécessaires sur le déroulement vous seront communiquées ultérieurement.
- Devant le succès remporté par la marche d'automne organisé le 22 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de reconduire cette activité le **dimanche 15 septembre 2019**.

Le 03 juin 2019  
Pour le Maire empêché,  
Jean-Louis COVET